

Comité syndical du 11 avril 2016

DELIBERATION N° 16-021

Objet : Recensement des marchés publics passés en 2015 par Val d'Oise Numérique

Le onze avril deux mille seize à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et supplés :</u>	
Publication ou notification :	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Antony ARCIERO
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis a été suppléé par M. Bernard TAILLY
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

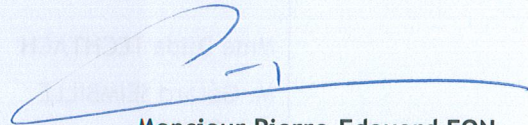
Le Comité syndical,

*Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique en date du 24 mars 2016,
Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,
Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics
Vu le rapport n° 16-022,*

Après en avoir délibéré : (120 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

DIT que le comité syndical est informé, sur la base des éléments du rapport n° 16-021 de la présente délibération, des marchés notifiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 par le Syndicat.

Le Président



Monsieur Pierre-Edouard EON

